

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Table des matières

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5
Évolution des actifs nets	6
Résultats	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Résultats par projet	13

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Opinion avec réserve - Nous avons effectué l'audit des états financiers de CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL) (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section "**Fondement de l'opinion avec réserve**" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2026 et 2025, des actifs courants au 31 mars 2026 et 2025, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2026 et 2025. Notre opinion d'audit a été modifiée au 31 mars 2025 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: R. Amstutz, CPA auditeur
Le 26 mai 2026
Montréal, Québec
Permis No: A105202

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
BILAN
au 31 mars 2026

	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	181 496 \$	192 786 \$
Placement garanti lié au marché, échéant le 20 août 2027	40 067	-
Dépôt à terme	-	40 000
Débiteurs (note 3)	52 215	4 980
Frais payés d'avance et dépôts	<u>8 772</u>	<u>5 708</u>
	282 550	243 474
 PLACEMENT, 4,0%, échéant le 27 mars 2030	 2 000	 2 000
 IMMOBILISATIONS (note 4)	 <u>1 512</u>	 <u>2 160</u>
	<u>286 062</u> \$	<u>247 634</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	34 078 \$	32 353 \$
Sommes détenues à titre de fiduciaire	6 500	-
Subventions reportées (note 6)	<u>153 356</u>	<u>96 482</u>
	<u>193 934</u>	<u>128 835</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS		
Investis en immobilisations	1 512	2 160
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	90 000	105 000
NON AFFECTÉS	<u>616</u>	<u>11 639</u>
	<u>92 128</u>	<u>118 799</u>
	<u>286 062</u> \$	<u>247 634</u> \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)

AU NOM DU CONSEIL

Charlie Malo
....., administratrice

Mathilde Lepinçe
....., administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2026

				<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
	Investis en immobi- lisations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	Non affectés	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début	2 160 \$	105 000 \$	11 639 \$	118 799 \$	105 994 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	(26 671)	(26 671)	12 805
Utilisation des fonds grevés d'affectations d'origine interne	-	(15 000)	15 000	-	-
Amortissement des immobilisations	<u>(648)</u>	<u>-</u>	<u>648</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>1 512 \$</u>	<u>90 000 \$</u>	<u>616 \$</u>	<u>92 128 \$</u>	<u>118 799 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
CCSMTL PSOC - Mission globale	286 037 \$	306 979 \$
Secrétariat à la condition féminine Québec	67 325	24 565
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada		
Capacités 2SLGBTQ+	68 738	58 373
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)	4 157	-
Fonds de relance des services communautaires (FRSC)	-	16 145
Ville de Montréal		
Aide aux OBNL locataires	1 456	1 456
Rio Tinto Alcan	25 000	-
Autofinancement	4 641	7 581
Intérêts	3 337	6 681
Cotisations des membres	1 435	1 360
Revenu de gestion	1 350	-
Dons	1 117	4 897
	<u>464 593</u>	<u>428 037</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	394 208	314 277
Loyer	33 331	31 319
Honoraires professionnels	21 492	26 815
Activités	10 341	9 231
Dépenses administratives	5 669	7 100
Fournitures et soutien informatique	4 483	3 294
Fournitures de bureau	3 597	1 130
Télécommunications	3 505	6 434
Frais de fonctionnement	2 113	1 886
Frais de déplacements	2 025	2 021
Intérêts et frais bancaires	1 598	1 551
Entretien du local	1 397	838
Frais de formation	1 334	144
Cotisations	1 171	251
Frais d'impression	1 091	5 571
Assurances	965	833
Taxes et permis	777	779
Amortissement	648	323
Frais de représentation	513	27
Poste et messagerie	491	46
Documentation	455	470
Promotion et publicité	60	892
	<u>491 264</u>	<u>415 232</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(26 671) \$</u>	<u>12 805 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(26 671)\$	12 805 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	<u>648</u>	<u>323</u>
	(26 023)	13 128
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Débiteurs	(47 235)	31 048
Frais payés d'avance et dépôts	(3 064)	1 785
Créditeurs	1 725	1 354
Sommes détenues à titre de fiduciaire	6 500	-
Subventions reportées	<u>56 874</u>	<u>81 482</u>
	<u>(11 223)</u>	<u>128 797</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	40 000	-
Placement garanti	(40 067)	-
Placement	-	(2 000)
Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(1 407)</u>
	<u>(67)</u>	<u>(3 407)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(11 290)	125 390
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>192 786</u>	<u>67 396</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>181 496 \$</u>	<u>192 786 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2026

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 22 mai 1996 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour mission d'offrir du soutien et de l'accompagnement pour et par les communautés lesbiennes / lesboqueers en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle, une approche anti-oppressive et une expertise en violence entre partenaires intimes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode d'amortissement et au taux indiqué ci-dessous:

Matériel informatique

30% dégressif

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrumentes financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs, du placement garanti et du placement. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des sommes détenues à titre de fiduciaire.

3. DÉBITEURS	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
Subventions à recevoir	50 039 \$	- \$
Taxes de vente à recevoir	2 170	2 222
Autres	6	1 132
Intérêts à recevoir	<u>-</u>	<u>1 626</u>
	<u>52 215 \$</u>	<u>4 980 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS	<u>2 0 2 6</u>		<u>2 0 2 5</u>	
	<u>Coût</u>	Amortissement <u>cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
Matériel				
informatique	<u>5 934 \$</u>	<u>4 422 \$</u>	<u>1 512 \$</u>	<u>2 160 \$</u>
	<u>5 934 \$</u>	<u>4 422 \$</u>	<u>1 512 \$</u>	<u>2 160 \$</u>

L'amortissement de l'exercice est de 648\$ (2025 - 323\$).

5. CRÉDITEURS	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	9 085 \$	12 383 \$
Salaires et vacances à payer	24 687	19 698
Sommes à remettre à l'État	<u>306</u>	<u>272</u>
	<u>34 078 \$</u>	<u>32 353 \$</u>

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 31 mars 2026

6. SUBVENTIONS REPORTÉES	<u>2 0 2 6</u>	<u>2 0 2 5</u>
Solde au début de l'exercice	96 482 \$	15 000 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	153 356	121 047
Constatés à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(96 482)</u>	<u>(39 565)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>153 356 \$</u>	<u>96 482 \$</u>

Les revenus perçus d'avance comprennent les bailleurs de fonds suivants:

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales - SACAIS	46 400 \$	- \$
SCFQ - Soutien par projets ponctuels	64 479	-
SCFQ - Soutien d'activités spécifiques	25 000	-
Ministère de la Justice du Québec	17 477	-
Secrétariat à la condition féminine Québec	-	67 325
Rio Tinto Alcan	-	25 000
PNHA - Canada	<u>-</u>	<u>4 157</u>
	<u>153 356 \$</u>	<u>96 482 \$</u>

7. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 19 250\$ ainsi que 6 500\$ sur cartes de crédit, au taux de 9,70% (2025 - 10,20%).

8. FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a grevé d'affectations d'origine interne des ressources totalisant 90 000\$. Ces ressources doivent servir à ce qui suit:

Fonds d'urgence	35 000 \$
30ième anniversaire	15 000
Réimpression d'outils de sensibilisation	10 000
Refonte de l'identité visuelle	20 000
Accompagnement professionnel pour la refonte mission-vision-valeurs	<u>10 000</u>
	<u>90 000 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins, sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2026

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail pour l'emplacement du bureau, à verser un montant de 70 186\$ d'ici à 2029. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit: 2027 - 31 004\$; 2028 - 31 346\$; 2029 - 7 836\$.

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite (le RRFS-GCF) à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ c R-15.1,r.7 et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 5,0% des salaires cotisables pour une charge de retraite de 13 836\$ (2025 - 12 158\$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et aux sommes détenues à titre de fiduciaire.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

**CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RÉSULTATS PAR PROJET
exercice terminé le 31 mars 2026**

ANNEXE

	SCFQ Accord Canada- Québec	MFEGC 2SLGBTQ+	PNHA	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subventions	67,325	68,738	4,157	140,220
	67,325	68,738	4,157	140,220
CHARGES				
Salaires et charges sociales	67,325	51,080	1,039	119,444
Frais de formation	-	585	-	585
Dépenses administratives	-	4,409	-	4,409
Honoraires professionnels	-	10,293	990	11,283
Activités	-	1,672	2,128	3,800
Frais de déplacements	-	699	-	699
	67,325	68,738	4,157	140,220
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-